



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 21 décembre 2022 par échange de messagerie

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun.

Absent, excusé :

1- Réserves - Litiges :

Match de District 3 poule C – Cléder Us 2 – St Divy Sp 2 du 18 décembre 2022

Match non joué

L'arrêté municipal n'a été adressé au District que le lundi 19 décembre.

Le club de St Divy Sp a déposé une réserve ainsi stipulée : « Equipe st divy : l'équipe recevant n'est pas sortie des vestiaires pour terrain impraticable alors que le terrain était bien praticable et qu'il nous a été présenté aucun arrêté municipal. L'équipe local ne voulait pas jouer depuis le début de semaine en demandant de décaler le match. Equipe de cleder : à 11h55 l'adjoint au maire Éric Leduff a mis un arrêté municipal sur l'ensemble des complexes sportifs. L'arrêté sera adressé le 19 décembre ».

Le club de St Divy Sp a adressé un courriel au District afin de dénoncer la façon de faire du club de Cléder Us.

La Commission Sportive convoquera les 2 clubs début janvier 2023.

2- Championnats :

District D3 poule K.

La Commission Sportive prend connaissance de la décision de la Commission de Discipline donnant un retrait de 5 points de pénalité, dont 2 avec sursis à l'équipe de Camaret Fc Pen Hir 2.

Report de match :

La Commission Sportive rappelle aux clubs les principes suivants :

- les demandes de reports de matchs doivent-être soumis à l'approbation de la Commission, ce n'est pas aux clubs d'en décider.

- les nouvelles dates sont à fixer par cette même Commission Sportive, et non par les clubs eux-mêmes.

3- Matches remis ou reprogrammés :

La Commission fixe les rencontres non jouées ce week-end :

MATCHS REMIS / A REJOUER							
Division / Groupe	N° match	Recevant	Visiteur	1ère Date	Ancienne date	Nouvelle date	
D1 D	24875064	Briec Paotred 1	Edern Sp 1	27/11/22	18/12/22	29/01/23	15h00
D2 I	24877406	Pont l'Abbe F 2	Treffiatat Guilv. Fc 1	27/11/22	18/12/22	29/01/23	15h00
D2 I	24877408	Plomeur Gars 1	Esquibien Goyen Fc 1	27/11/22	18/12/22	29/01/23	15h00
D2 I	24877419	Treffiatat Guil. Fc 1	Esquibien Goyen Fc 1	11/12/22		19/02/23	15h30
D2 J	24877579	Plogastel Js 1	Quimper Italia Us 3	27/11/22	18/12/23	29/01/23	15h00
D2 J	24877582	Landrevarzec Ast 1	Le Juch As 1	27/11/22	18/12/22	08/01/23	15h00
D3 C	24877975	Cleder Us 2	Stv Divy Sp 2	27/11/22	18/12/22		13h00
D3 C	24877980	Plouescat St P 2	St Thonan Js 2	04/12/22	18/12/22	08/01/23	13h00
D3 D	24878120	Taulé Us 2	St Thégonnec Es 3	11/12/22	18/12/22	08/01/23	13h00
D3 J	24879295	Guengat L 2	Cleden Penn ar Bed Fc 2	27/11/22	18/12/22	19/02/23	13h30
D3 K	25092841	Briec P 2	Edern Sp 2	27/11/22	18/12/22	29/01/23	13h00
D3 L	25090860	Ploudiry St P 1	Pencran Us 2	27/11/22	18/12/22	08/01/23	15h00
D4 C	25281542	St Divy Sp 3	St Meen Fc 1	27/11/22	18/12/22	22/01/23	13h00
D4 D	25272091	Plouescat St P 3	Guiclan Plouenan Fc 4	11/12/22		08/01/23	13h00
D4 F	25256951	Sizun Le Trehou As 3	Logonna Daoulas Far 3	27/11/22	18/12/22	08/01/23	13h00
D4 G	25251298	Leuhan As 2	Kergloff Us	27/11/22	18/12/22	22/01/23	13h00
D4 I	25251441	Pleuven Fc 3	Fouesnant Us 3	27/11/22	18/12/22	22/01/23	13h00
D4 J	25251488	Plonevez Porzay Rc 2	Landudec Guiler Es 2	27/11/22	18/12/22	22/01/23	13h00
D4 J	25251489	Goulien Sp 2	Plouhinec As 2	27/11/22	18/12/22	22/01/23	13h00

4 - Forfaits:

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(la permanence de la Commission des Arbitres est indiquée sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Correctif : 27/11/2022 – District 4 J – Quéménéven Us 3 – Clédén Fc Penn ar Bed 3 – forfait de Quéménéven Us 3 et non Clédén Fc Penn ar Bed 3

Siège social : 2 avenue Georges Pompidou – 29200 BREST - tél : 02 98 47 62 47 – secretariat@foot29.fff.fr

Antenne Quimper : 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER – tél : 02 98 47 62 47 – dtrepos@foot29.fff.fr

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
04/11/2022	District 3 J	Gourlizon Sp 3	Poullan As 1	Poullan As 1	25,00 €

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN